

**Administration communale de Walhain**

Place Communale 1

**B-1457 Walhain**

**Objet : Circulaire relative à la constructibilité en zone inondable**

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre la circulaire ministérielle du 23 décembre 2021 relative à la constructibilité en zone inondable.

L'objectif de cette circulaire est de permettre une meilleure prise en compte de la problématique des inondations dans l'analyse d'une part, des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme et, d'autre part, des demandes de permis.

Les moyens pour atteindre cet objectif passent par une anticipation adéquate de cette problématique au niveau des documents tels que les schémas, les plans et les guides, ainsi que par un complément de dossier motivé pour les demandes de permis concernant les zones inondables.

Il convient d'attirer l'attention sur la mise en œuvre partielle de la circulaire.

En effet, le volet relatif aux permis n'entre en application réelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Ce délai permettra l'organisation de sessions d'information, en février et en mars, de manière à ce que chaque acteur puisse bien appréhender cette problématique sur base de ladite circulaire.

Ces sessions seront destinées dans un premier temps aux communes et aux fonctionnaires de l'aménagement du territoire en charge de cette matière. Dans un second temps, les instances telles que l'Union Wallonne des Architectes, la Confédération de la construction, l'Union Professionnelle des Sociétés Immobilières, les bureaux d'études, les Notaires et bien entendu les gestionnaires de cours d'eau seront invités également à des séances d'information.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Directrice Générale absente,  
L'Inspecteur général,



Ir. Michel DACHELET

Chef de service : Luc L'HOIR, Directeur - ☎ 081 33 25 16 – [luc.lhoir@spw.wallonie.be](mailto:luc.lhoir@spw.wallonie.be)  
 Chef de Département : Michel DACHELET, Inspecteur général - ☎ 081 33 25 40 – [michel.dachelet@spw.wallonie.be](mailto:michel.dachelet@spw.wallonie.be)

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)



#### CONTACT

Département de  
l'Aménagement du territoire et  
de l'Urbanisme  
Direction Juridique des Recours  
et du Contentieux  
Rue des Brigades d'Irlande, n°1  
B - 5100 JAMBES  
Tél. : 081/33.21.11

#### GESTIONNAIRE

Jean-Paul STOFFEL  
Attaché qualifié  
Tél. : 063/58.90.38  
[jeanpaul.stoffel@spw.wallonie.be](mailto:jeanpaul.stoffel@spw.wallonie.be)

#### REFERENCES

Vos réf. :  
Nos réf. :  
DATU/DJRC/AF/MD/LLH/JPS/Circ  
ulaire inondations

**ANNEXE(S) : 1 circulaire**

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :  
[www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).

Paraphe  
Directeur

Paraphe  
Inspecteur général

Paraphe  
Directrice générale